MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES



BURKINA FASO Unité-Progrès -Justice

SECRETARIAT GENERAL

FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE

DIRECTION GENERALE

N°2019/ /MJPEJ/SG/FAFPA/DG

Ouagadougou, le 18 An 2079

Le Directeur Général

Au

Responsable de Cabinet OO2 FORMATION

Tél.: 55 79 11 42/55 77 87 11

OUAGADOUGOU

Objet: Votre demande d'habilitation

La Commission d'habilitation des opérateurs de formation s'est réunie et a examiné votre demande d'habilitation. Au terme de l'analyse, la commission a décidé de votre habilitation selon les termes suivants :

Numéro d'identification en tant qu'opérateur habilité : MJPEJ/FAFPA-Hab 2019-CBE 0097

Spécialités habilitées :

- 1. Administrateur réseau certifié CCNA I-Examen ICND1 (100-105)
- 2. Administrateur réseau certifié CCNA II-Examen ICND2 (200-105)
- 3. IPV6: Principes et mises en œuvre
- 4. Développement des capacités managériales
- 5. Gestion du temps et des priorités
- 6. Description des emplois
- 7. Initiation à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- 8. ITIL ® 2011 Foundation avec certification
- 9. Essentiel de la gestion des projets
- 10. Prince ®, foundation + practionner (2 certifications)
- 11. Project management professionnel (PMP) ® préparation à la certification
- 12. Augmenter vos ventes : les clés pour signer plus de contrats
- 13. Relation client
- 14. Stratégie de communication digitale sur les médias sociaux
- 15. Gestion des importations
- 16. Gestion des exportations
- 17. Gestion des stocks
- 18. INCOTERMS
- 19. Essentiel des IFRS (niveau 1)

20. Audit interne: mise en place et planning

21. Bâle 2- Bâle 3 : Réforme, impacts et dispositions pratiques

22. Fondamentaux du Bladecenter

23. GSM à la 4G en passant par la 3G focus Afrique

24. Routeurs CISCO, perfectionnement routage, OSPF, BGP, QOS, VPN, VOIP.

L'habilitation confère la qualité d'opérateur de formation agréé auprès du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). Elle est acquise pour une durée de deux (02) ans, à compter de la date de signature de la présente. Au terme de cette durée, le titulaire de l'habilitation devra procéder à son renouvellement pour continuer de bénéficier des avantages y afférents.

Administrateur des Services Financiers